

Maîtrise universitaire d'études avancées (MAS) en neuropsychologie

04.10.19

Pascal Zesiger

Pour le Comité directeur du MAS

Objectifs

- L'objectif du MAS en neuropsychologie est de proposer **une formation professionnelle approfondie** en neuropsychologie.
- Cette formation aboutit à la délivrance du **diplôme** « Maîtrise universitaire d'études avancées en neuropsychologie » (*Master of Advanced Studies in Neuropsychology*).
- Ce MAS est organisé par la Section de psychologie de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève (sous l'égide du Triangle Azur).

Objectifs

- Ce MAS est **conçu afin de pouvoir répondre aux exigences de la Loi fédérale sur les professions relevant du domaine de la psychologie (LPsy)** et, en particulier, aux critères d'accréditation en vue de décerner le titre postgrade **fédéral** de *spécialiste en neuropsychologie*.
- Cette formation n'est **actuellement pas accréditée** par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), mais la demande d'accréditation est en cours de préparation.

Étendue de la formation postgrade en neuropsychologie (DFI, LPsy, AccredO-LPsy)

- Elle doit être composée des éléments suivants :
 - a. **partie théorique** : connaissances et savoir-faire, **500 unités*** au minimum (cours, séminaires, ateliers, apprentissage en ligne, etc.)
 - b. **partie pratique** :
 1. ***Pratique clinique en neuropsychologie*** : au moins **3600 heures** d'activité clinique neuropsychologique supervisée dans au moins **deux établissements distincts** de soins ambulatoires ou hospitaliers accueillant des personnes présentant **différents troubles ou pathologies** neuropsychologiques pour **diagnostic, traitement et/ou réadaptation**
 2. ***Cas cliniques neuropsychologiques traités personnellement*** : au moins **180 cas traités personnellement** – attestés par le superviseur/la superviseuse, avec différentes étiologies et dont au moins **10 cas** sont documentés de manière exhaustive (rapports)
 3. ***Supervision*** : au moins **200 unités** de supervision

*1 unité = 45 min

MAS en neuropsychologie

- Le programme d'études du MAS comprend 3 parties :
 - *Partie théorique*
 - *500 unités de connaissances théoriques et savoir-faire*
 - *Partie pratique*
 - *3600 heures de pratique clinique en neuropsychologie*
 - *180 cas traités personnellement (dont 10 détaillés)*
 - *300 unités de supervision*
 - *Evaluation finale*
 - *1 mémoire de fin d'études*
 - *1 examen final*
- L'université exige que l'ensemble des éléments susmentionnés soient acquis au terme de la formation des étudiant.e.s, mais l'université ne propose qu'une partie de ces éléments.

MAS en neuropsychologie

Ce qui est acquis à l'Université de Genève :

- Partie théorique :
 - 500 unités de connaissances théoriques et savoir-faire
- Partie pratique :
 - 50 (sur 300) unités de supervision
- Evaluation finale :
 - 1 mémoire de fin d'études
 - 1 examen final

Ce qui est de la responsabilité des étudiant.e.s :

- Partie pratique :
 - 3600 heures de pratique clinique en neuropsychologie
 - 180 cas traités personnellement (dont 10 détaillés)
 - 250 (sur 300) unités de supervision

Connaissances théoriques et savoir-faire (500 unités)

Acquisition = dispensée par l'Université de Genève

- 500 unités réparties sur **un cycle de trois ans**
- Enseignements donnés en moyenne **deux jours par mois** (un vendredi et un samedi) ou plus au besoin
- Contenu de la formation théorique séparé en **5 grands domaines**

Connaissances théoriques et savoir-faire (500 unités)

Domaine Général		But	A	B	C
MG1	Aspects neurobiologiques : apports des techniques électrophysiologiques et d'imagerie ; éléments de neurologie et de psychopharmacologie ; réseaux cérébraux et plasticité fonctionnelle ; interventions neurobiologiques (stimulation magnétique transcrânienne et stimulation cérébrale intracrânienne)	24	8	8	8
MG2	Aspects neuropsychologiques 1 (évaluation, intervention) : bonnes pratiques et limites de la psychométrie ; évaluation individualisée et plurielle/intégrative ; liens entre neuropsychologie et psychopathologie ; dimension culturelle de l'évaluation ; établissement de buts d'intervention dans la vie quotidienne ; évaluation de l'efficacité des interventions (cas uniques, approche qualitative)	24	8	8	8
MG3	Aspects neuropsychologiques 2 (entretien, rapport et transmission d'informations, autoréflexion) : gestion de l'entretien anamnestique et de la relation (principes et jeux de rôle) ; entretien motivationnel ; rédaction du rapport et transmission des informations	12	8	0	4
MG4	Formulations de cas intégratives	48	16	16	16
MG5	Réhabilitation psychosociale (facteurs socio-économiques, culturels...) et travail en réseau; soutien aux proches	12	0	12	0
MG6	Systèmes sociaux et sanitaires, connaissances juridiques, assurances	8	0	4	4
MG7	Éthique et déontologie	4	4	0	0
Total heures domaine général		132	44	48	40

Connaissances théoriques et savoir-faire (500 unités)

Domaine adulte		But	A	B	C
MA1	Troubles de la mémoire à long terme	24	8	8	8
MA2	Troubles de la mémoire de travail	12	12	0	0
MA3	Troubles du langage écrit	16	0	0	16
MA4	Troubles du langage oral	24	0	8	16
MA5	Troubles gnosiques (4), topographiques (4), hémisplégie (8)	16	8	8	0
MA6	Troubles praxiques et activités de la vie quotidienne	12	0	0	12
MA7	Troubles de la cognition sociale	8	0	8	0
MA8	Troubles des fonctions exécutives et de l'attention	24	8	16	0
MA9	Prise en charge des troubles cognitifs sévères ; états de conscience altérés	12	0	12	0
MA10	Troubles du comportement et des émotions ; sexualité ; anosognosie	16	12	0	4
MA11	Évaluation des syndromes de <u>dysconnexion</u> ; évaluation neuropsychologique dans la chirurgie de l'épilepsie	8	0	0	8
MA12	Actualités de la recherche / présentations d'articles	24	8	8	8
Total heures domaine adulte		196	56	68	72

Connaissances théoriques et savoir-faire (500 unités)

Domaine enfant		But	A	B	C
ME1	Spécificités de la neuropsychologie de l'enfant	4	0	4	0
ME2	Troubles de la mémoire	20	4	8	8
ME3	Troubles praxiques et gnosiques	8	0	4	4
ME4	Troubles des fonctions exécutives et attentionnelles	16	0	8	8
ME5	Troubles de la cognition sociale et des émotions	8	0	0	8
ME6	Troubles du langage oral	16	16	0	0
ME7	Troubles du langage écrit et du calcul	16	16	0	0
ME8	Actualités de la recherche / présentations d'articles	12	4	4	4
Total heures domaine enfant		100	40	28	32

Connaissances théoriques et savoir-faire (500 unités)

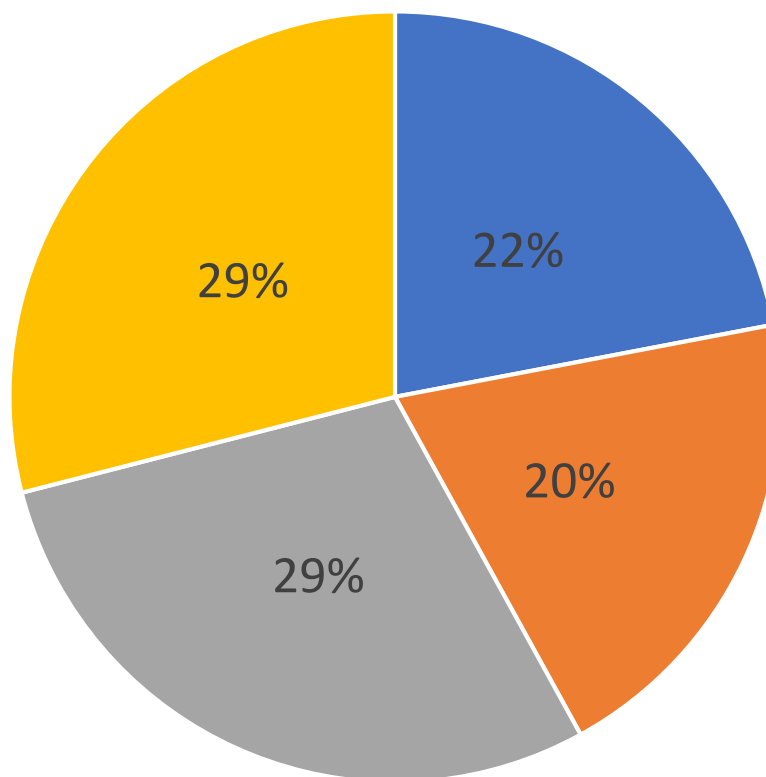
Domaine personne âgée		But	A	B	C
MPA1	Évaluation de la personne âgée : spécificités (y compris capacités de discernement)	16	0	8	8
MPA2	Interventions psychologiques et psychosociales chez la personnes âgée : spécificités	16	0	8	8
MPA3	Évaluation et interventions dans les démences sévères / en EMS	16	8	8	0
MPA4	Actualités de la recherche / présentations d'articles	12	4	4	4
Total heures domaine personne âgée		60	12	28	20

Connaissances théoriques et savoir-faire (500 unités)

Domaine expertise		But	A	B	C
MEX	Objectifs, évaluation et rapport dans l'expertise médico-légale / expertise conduite automobile	16	0	8	8
Total heures domaine expertise		16	0	8	8

Connaissances théoriques et savoir-faire (500 unités)

Provenance des intervenant.e.s



■ UNIGE ■ UNIGE + Institutions ■ Institutions ■ Etranger

Présence aux cours et absences

- L'OFSP exige que la présence à cette formation soit de 100%.
→ La présence aux cours est donc **OBLIGATOIRE**.
- Toutefois, en cas de force majeure, nous autorisons les étudiant.e.s à s'absenter à condition qu'ils/elles remplissent les conditions suivantes
 - l'absence est dûment justifiée (seules les raisons impérieuses seront acceptées et elles devront être justifiées auprès du/de la Directeur.rice du Comité directeur du MAS en neuropsychologie [mettre le coordinateur en copie]) et
 - l'étudiant.e a effectué un travail écrit permettant de confirmer qu'il/elle a bien pris connaissance de toute la matière présentée en son absence.

À noter qu'un maximum de 10% d'absences sur les 3 années d'enseignement est accepté.

3600 heures de pratique clinique en neuropsychologie

Acquisition = de la responsabilité des étudiant.e.s

- « Activité clinique neuropsychologique »
 - Toute activité clinique autour d'un.e patient.e encadrée par un.e psychologue porteur.euse du titre fédéral ou FSP (ASNP) de spécialiste en neuropsychologie (ou qualifications jugées équivalentes)
 - En présence du/de la patient.e : anamnèse, examen neuropsychologique, restitution des résultats/conclusions, conseil, intervention, travail en réseau
 - En l'absence du/de la patient.e : préparation du bilan, analyse des résultats du bilan, rédaction du rapport, recherche d'informations en lien avec la problématique du/de la patient.e, préparation d'une intervention, participation aux colloques du lieu de pratique, entretiens téléphoniques, travail en réseau
 - Rq : observation compte

3600 heures de pratique clinique en neuropsychologie

- « Dans au moins 2 établissements distincts »
 - = « dans au moins deux structures fonctionnellement indépendantes »
 - Par exemple :
 - (1) le Service de Neurologie des HUG et (2) le Centre Leenaards de la Mémoire du CHUV
 - (1) le Service de Neurologie des HUG et (2) le Service de Neurorééducation des HUG
 - (1) le Centre Leenaards de la Mémoire du CHUV et (2) le Centre de la Mémoire des HUG
 - 1 établissement = au moins 600 h
 - au moins 1200 h dans un établissement qui offre une approche interprofessionnelle
 - au moins 1800 h en Suisse

3600 heures de pratique clinique en neuropsychologie

- « accueillant des personnes présentant différents troubles ou pathologies neuropsychologiques »
 - Acquérir de l'expérience dans **au moins 3** des 5 domaines ci-dessous :
 - Les troubles neuro-développementaux
 - Les lésions cérébrales acquises
 - Les affections somatiques ayant des effets sur le cerveau
 - Les processus de vieillissement problématique
 - Les pathologies psychiatriques ayant un effet sur la cognition et le comportement

1 domaine = au moins 600 h

3600 heures de pratique clinique en neuropsychologie

- « pour diagnostic, traitement et/ou réadaptation »
 - Acquérir de l'expérience en évaluation ET intervention
 - Au moins 3 sur les 10 cas détaillés à présenter décrivent une intervention neuropsychologique réellement mise en place et réalisée par l'étudiant.e

3600 heures de pratique clinique en neuropsychologie

Attention !

- 3600 h d'activité clinique neuropsychologique $\neq$ 3600 h de travail
 - Pour un un.e psychologue qui travaille à 100% dans le domaine de la neuropsychologie clinique, on peut estimer qu'environ **70%** de son temps de travail est dédié à de l'activité clinique neuropsychologique.
 - à prendre en compte lors du calcul des heures de pratique clinique effectuées

180 cas traités personnellement (dont 10 documentés de manière exhaustive)

Acquisition = de la responsabilité des étudiant.e.s

- Qu'est-ce qui est reconnu comme 1 cas traité personnellement ?
 - dans un contexte d'évaluation : l'étudiant.e a significativement contribué à toutes les phases de l'évaluation
 - dans un contexte d'intervention : l'étudiant.e a significativement contribué à la mise en place et à la réalisation de l'intervention, ainsi qu'à l'évaluation des effets de cette intervention
 - dans un contexte où évaluation et intervention sont proposées à 1 patient.e : l'ensemble du travail réalisé compte pour 1 cas

180 cas traités personnellement (dont 10 documentés de manière exhaustive)

- 10 cas documentés de manière exhaustive :
 - 6 cas à présenter à l'écrit sous forme de rapports détaillés
 - 1 cas à présenter à l'écrit dans le cadre du mémoire de MAS
 - 3 cas à présenter à l'oral dans le cadre des sessions annuelles de présentations de cas
- 1 cas détaillé = (1) présentation du bilan réalisé et des conclusions tirées
(2) réflexion portant sur bilan réalisé et conclusions tirées
(3) présentation des interventions réalisées et/ou qui auraient pu être réalisées

300 unités de supervision

Acquisition = (1) 50 unités = par l'Université de Genève
 (2) 250 unités = de la responsabilité des étudiant.e.s

- 50 unités fournies par l'Université de Genève
 - supervision réflexive (en groupe)
- 250 unités de supervision (de la responsabilité des étudiant.e.s)

300 unités de supervision

- « supervision » = présentation du dossier d'un.e patient.e + discussion portant sur le dossier du/de la patient.e
 - Distinction supervision interne/supervision externe
 - Au moins 100 unités de supervision interne
 - Distinction supervision individuelle/en groupe
 - Au moins 150 unités de supervision individuelle
 - Distinction supervision en Suisse/à l'étranger
 - Au moins 150 unités de supervision en Suisse

300 unités de supervision

- Qualification des superviseur.se.s
 - « En règle général : titre de psychologue + titre de spécialiste en neuropsychologie OSFP ou FSP (ASNP) + 5 ans de pratique après l'obtention du titre de spécialiste »
 - Au moins 100 unités de supervision par un.e superviseur.se possédant les qualifications susmentionnées

300 unités de supervision

- Qualification des superviseur.se.s
 - superviseur.se : psychologue + exerce en Suisse
 - Supervision externe : titre de psychologue + titre de spécialiste OFSP/FSP + 5 ans de pratique après obtention du titre de spécialiste
 - Supervision interne : titre de psychologue + titre de spécialiste OFSP/FSP
 - superviseu.se : psychologue + exerce à l'étranger
 - Équivalence des qualifications documentée et soumise à l'approbation du Comité directeur

300 unités de supervision

- Qualification des superviseur.se.s
 - superviseur.se : non psychologue (domaine professionnel en lien avec la neuropsychologie)
 - Qualifications documentées et soumises à l'approbation du Comité directeur
 - 50 unités max.

MAS en neuropsychologie

- En général, la formation dure **8 semestres** :
 - 6 semestres (3 années) de formation théorique et pratique + 2 semestres (1 année) supplémentaires pour terminer la formation pratique
- Le règlement prévoit que la formation peut être étendue jusqu'à 12 semestres (p. ex., en cas de maladie ou dans le cas où les étudiant.e.s auraient besoin de plus de temps pour acquérir les critères de formation pratique)

Évaluation des connaissances

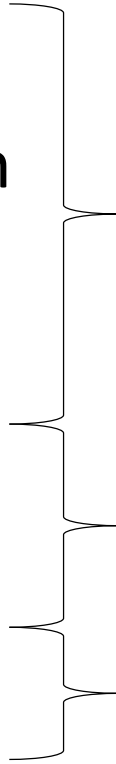
- Dans le cadre des trois années de formation théorique
 - courts QCM à la fin de chaque session de formation
 - 3 présentations d'articles (1/année)
 - 3 présentations de cas (1/année)
 - 1 mémoire
 - 1 examen final
- Au terme de l'ensemble de la formation théorique et pratique
 - examen de l'ensemble des documents fournis au cours de la formation (attestations de supervision, tableau des cas, etc.)

Conditions d'admission

- Les candidat.e.s au MAS en neuropsychologie doivent :
 - Être titulaire d'une **maîtrise universitaire en psychologie** ou équivalent
 - Attester d'une **formation de base en neuropsychologie équivalente à 18 ECTS** acquis durant la formation pré-graduée ou après celle-ci
 - Bénéficier d'un **contrat d'engagement pour un stage ou un emploi** en tant que psychologue dans le domaine de la neuropsychologie.
 - 1^{ère} année : avant ou dans les **6 premiers mois** qui suivent le début du MAS
 - 2^e et 3^e année : avant la fin de l'année académique en cours

Membres du Comité directeur

- Pascal Zesiger (Directeur)
- Anne-Claude Juillerat Van der Linden
- Thierry Lecerf
- Claire Mayor
- Anne Bellmann
- Delphine Frochaux
- ???



Membres de la FPSE

Représentantes du monde professionnel

Représentant.e des étudiant.e.s en formation

Contacts

- Secrétaire du MAS en neuropsychologie : Carole BIGLER
 - E-mail : carole.bigler@unige.ch
- Coordinateur.rice du MAS en neuropsychologie :
 - E-mail :